

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1041**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Conception et réalisation de carrosseries

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce BTS est un technicien collaborateur d'ingénieurs. Son travail se situe entre le modèle des stylistes d'une part, la réalisation et l'industrialisation du modèle par les techniciens de fabrication d'autre part.

Il participe à la conception mais connaît aussi les contraintes de la fabrication.

Il peut être employé au bureau d'études, au bureau des méthodes, à la fabrication et au contrôle.

Ce travail exige d'avoir une bonne représentation des formes dans l'espace et de savoir utiliser les logiciels de dessin.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

grands constructeurs automobiles, les carrossiers industriels (entreprises de construction de semi-remorques, de bus, d'ambulances, de camping-cars..)

carrossier-constructeur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1203 : Conception et dessin produits mécaniques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Français - Langue vivante étrangère
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Conduite de projet
- Conception : analyse et choix de solutions
- Conception : production de solutions
- Activités en milieu professionnel
- Etude technique

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31/07/1992

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :